

CRITÈRES ET INFORMATIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

VOTRE PROJET DOIT ÊTRE SOUMIS DANS UNE DES 12 CATÉGORIES SUIVANTES :

Bâtiments verts

Escaliers / Passerelles architecturales

Projets commerciaux

Projets institutionnels

Projets résidentiels / Projets rénovations

Projets industriels

Projets ponts

Projets hors Québec

Jeunes architectes / ingénieurs

Œuvres en acier / sculptures

Coup de cœur du jury

Œuvres en acier / sculptures (*Nouvelle catégorie en 2016*)

Montage (ingéniosité – constructibilité) (*Nouvelle catégorie en 2017*)

DATES CIBLÉS & SOUMISSIONS

- ✓ Chaque équipe devra signifier son intention d'inscrire un projet au concours avant le **11 juillet 2017** en utilisant le formulaire suivant ci-joint;
- ✓ En s'assurant de bien compléter toutes les informations afin d'éviter le rejet de sa candidature;
- ✓ L'architecte, l'ingénieur, le fabricant ou le détailleur qui soumet le projet, le présente aux noms de tous les intervenants. La présentation des projets devra être fournie en version électronique;
- ✓ Le document de présentation devra être déposé au drop box ou devra être déposé sur votre site http ou envoyé par WeTransfer et le lien devra être fourni par courriel au plus tard le **14 août 2017**;
- ✓ La présentation des projets devra être fournie en version électronique et doit contenir :
 - Un document de présentation (**format Word seulement**) avec une brève description du projet (max. 500 mots), expliquant les raisons du choix d'une charpente d'acier et soulignant les aspects architecturaux, techniques, durables, innovateurs ou d'intérêt particulier;

- Un minimum de 5 images couleur (format jpeg) de haute résolution, de la structure et de l'aspect architectural du projet s'il y a lieu. Ces images seront utilisées pour présenter le projet lors de la soirée de remise des prix, pour la production de panneaux et pour la présentation des lauréats dans la revue **Avantage Acier**. Si des crédits photos particuliers sont nécessaires, veuillez les indiquer.

CRITÈRES

Pour être éligible au concours du **Prix d'excellence 2017** de la construction en acier de l'ICCA Québec, le projet devra répondre aux **critères** suivants :

LE PROJET doit faire usage de l'acier de construction de façon esthétique, ingénieuse, durable ou novatrice.
LA CHARPENTE , si l'équipe du projet n'est pas principalement québécoise elle doit être située au Québec, sauf pour la catégorie " Projets hors Québec ".
L'ÉQUIPE du projet doit être principalement québécoise si la charpente n'est pas au Québec, sauf pour la catégorie " Projets hors Québec ".
LA CHARPENTE devra avoir été érigée ou les réalisations inaugurées entre le 1er janvier 2016 et 14 août 2017.
LA CHARPENTE devra avoir été fabriquée ou dessinée par un membre de l'ICCA pour les catégories " Escaliers / passerelles architecturales ", " Projets commerciaux ", " Projets institutionnels ", " Projets industriels ", " Projets ponts ", et " Projets hors Québec ".
BÂTIMENTS VERTS : mettre en valeur le recyclage ou la réutilisation de l'acier ou toute autre intégration de l'acier dans un concept de développement durable;
ESCALIERS ET PASSERELLES ARCHITECTURALES : expression architecturale du projet; l'ingéniosité et l'originalité.
COMMERCIAUX ET INSTITUTIONNELS : démontrer l'expression architecturale de l'œuvre et/ou les défis techniques surmontés. Le jury peut décider de départager la catégorie en deux, soit " Projets commerciaux " et " Projets institutionnels " en fonction du nombre et de la variété des projets présentés.
RÉSIDENTIELS/RÉNOVATIONS : expression architecturale du projet, l'ingéniosité des solutions et l'utilisation hybride des matériaux.
INDUSTRIELS ET PONTS : efficacité structurale, expression architecturale s'il y a lieu ou installation de la structure
PROJETS HORS QUÉBEC : la structure doit avoir été fabriquée ou dessinée au Québec et érigée à l'extérieur du Québec, soit dans les autres provinces canadiennes ou aux États-Unis. En général, ce sont les fabricants et les dessinateurs qui monteront le dossier de soumission pour cette catégorie.
JEUNES ARCHITECTES / INGÉNIEURS : l'architecte ou l'ingénieur/e doit décrire l'approche originale adoptée pour mener un projet ou une partie d'un projet à terme. Cette personne doit avoir moins de 40 ans au 31 décembre 2017 et doit être parrainée par une personne de la pratique ou du corps professoral d'une université dans le cadre d'un projet de construction ou de recherche

COUP DE CŒUR DU JURY : s'applique aux ouvrages ou éléments d'ouvrage qui se distinguent par leur conception remarquable et par leur apport social, architectural, technique ou technologique. Les projets sont choisis par les membres du jury parmi les autres catégories. Les projets peuvent également être soumis dans cette catégorie. La charpente devra avoir été érigée avant le 1 août 2017. Elle doit avoir été conçue par des architectes ou des ingénieurs québécois.

MONTAGE (INGÉNIOSITÉ – CONSTRUCTIBILITÉ) : L'ingénieur/e, le fabricant ou le monteur doit décrire l'approche originale adoptée pour mener un projet ou une partie d'un projet à terme; la créativité et de l'innovation durant la construction; ingéniosité ou la méthode de construction; la constructibilité du projet; les solutions innovantes et créatives

Les projets ne pourront pas être soumis dans plus de 2 catégories.

Fabricants et/ou dessinateurs doivent être membres de l'ICCA

JURY

Les membres seront choisis parmi des architectes, des ingénieurs en structure, du milieu académique, des médias, d'une association connexe ou de la construction qui n'ayant pas participé aux projets inscrits au concours. **La décision du jury sera finale.**

Hellen Christodoulou, Ph.D. ing., B.C.L., LL.B., M.B.A.

Directrice Régionale-Québec (CISC-ICCA)

L'Institut canadien de la construction en acier

1255 Boulevard Robert-Bourassa # 1407 Montréal, QC. H3B 3X1

Tel: (514) 909-6186 Courriels : hchristodoulou@cisc-icca.ca et quebec@cisc-icca.ca